

## Note du Quai d'Orsay sur la France et le problème de la non-dissémination (Paris, 16 février 1966)

**Légende:** Le 16 février 1966, une note du ministère français des Affaires étrangères expose la position de la France face au problème de la non-dissémination des armes nucléaires. Le gouvernement estime notamment que les accords visant à interdire la dissémination ne traitent pas le fond du problème, à savoir celui du désarmement véritable en la matière.

**Source:** La France et le problème de la non-dissémination: Paris, 16 février 1966, N. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1966, Tome I, 1er janvier-31 mai. Paris: Imprimerie nationale, 2006. Numéro du document 120. pp. 308-309.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_du\\_quai\\_d\\_orsay\\_sur\\_la\\_france\\_et\\_le\\_probleme\\_de\\_la\\_non\\_dissemination\\_paris\\_16\\_fevrier\\_1966-fr-d191cfbf-09ad-408b-b959-foedo376b5a1.html](http://www.cvce.eu/obj/note_du_quai_d_orsay_sur_la_france_et_le_probleme_de_la_non_dissemination_paris_16_fevrier_1966-fr-d191cfbf-09ad-408b-b959-foedo376b5a1.html)



**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2016

*La France et le problème de la non-dissémination.*

N. *Paris, 16 février 1966.*

La position française sur le problème de la non-dissémination des armes nucléaires peut se définir comme suit :

La France ne souhaite évidemment pas la dissémination mais elle estime que les accords visant à l'interdire ne traitent pas le fond du problème qui est celui du désarmement véritable. Comme l'a dit M. Couve de Murville devant l'Assemblée des Nations unies (29 septembre 1965)<sup>1</sup> : « Il s'agit d'abord d'empêcher que s'accroisse ce qui existe et puis de le réduire. En d'autres termes, ce sont les puissances atomiques qui sont en cause. Dès lors qu'elles consentiraient à limiter leurs fabrications, à diminuer progressivement leurs stocks et à se soumettre aux contrôles appropriés, la dissémination apparaîtrait clairement pour ce qu'elle est en fait, c'est-à-dire un sous-produit et non pas la source du mal ».

En l'absence des mesures ainsi définies de désarmement véritable, il paraît difficile d'interdire aux autres ce que l'on se permet à soi-même et d'imposer à tous des restrictions de souveraineté que ne justifierait aucun progrès dans l'ordre de la paix internationale.

De plus, les discussions qui se déroulent à Genève et auxquelles nous ne participons pas pour les raisons que l'on sait<sup>2</sup>, débordent les questions de non-dissémination. Qu'il s'agisse de l'effort de rédaction tenté du côté américain pour concilier l'objectif de la non-dissémination avec les projets

<sup>1</sup> Le discours de M. Couve de Murville est prononcé lors de la XX<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies. Il est publié par le service de presse et d'information de l'ambassade de France aux États-Unis (972 Fifth avenue à New York).

<sup>2</sup> Le 5 mars 1962, la France annonce sa décision de ne plus siéger au Comité des Dix-Huit puissances sur le désarmement qui se tient à Genève. *D.D.F.*, 1962-I, n<sup>os</sup> 16 et 81.

de MLF<sup>1</sup> ou des idées avancées par M. Kossyguine dans le message qu'il vient d'adresser à la Conférence des Dix-Huit<sup>2</sup>, l'Allemagne et le problème plus général de la sécurité européenne sont dès à présent mis en cause.

Il paraît aussi que les pourparlers relatifs à la non-dissémination risquent d'amener les instances qui traitent du désarmement à discuter de problèmes tels que celui de la sécurité européenne qui ne sont pas de leur compétence.

S'agissant plus particulièrement de la garantie proposée par M. Kossyguine aux puissances non nucléaires, il est à remarquer qu'elle s'inscrit dans un ensemble de propositions qui reprennent les thèmes classiques de la diplomatie soviétique sur l'Europe : dénucléarisation de l'Europe centrale, suppression des bases étrangères, etc. En outre et pour autant que la garantie proposée s'adresse à tous les pays non nucléaires, elle ne répond que très médiocrement aux préoccupations de certains d'entre eux. D'une part, elle n'est pas un engagement à protéger ces puissances contre une attaque provenant d'un tiers, d'autre part, aucun pays non-aligné, à en croire du moins les déclarations du délégué indien à Genève<sup>3</sup>, n'accepterait de signer un document qui ne prévoirait pas l'arrêt de la production des armes atomiques par les puissances qui en possèdent déjà. Cette prise de position rejoint le point de vue de la France qui dénonce dans les mesures partielles actuellement débattues une entreprise tendant surtout à maintenir les monopoles nucléaires existants.

*(Désarmement, problèmes nucléaires,  
non-prolifération des armes nucléaires)*

<sup>1</sup> MLF : force multilatérale. Voir *D.D.F.*, 1962-II, nos 206, 211, 215, 217, et 1963-I, nos 1 à 5, 10, 14, 21, 41, 84.

<sup>2</sup> Le message de M. Kossyguine a été lu à Genève lors de la séance du 3 février 1966 de la Conférence du Comité des Dix-Huit puissances sur le désarmement par M. Tsarapkine, représentant de l'URSS. Voir le document ENDC/PV 237 du 3 février 1966.

<sup>3</sup> Déclaration de M. Trivedi, représentant indien à la réunion du 15 février 1966 à la Conférence du Comité des Dix-Huit puissances sur le désarmement. Voir le document ENDC/PV 240 du 15 février 1966.